
Rapport sur l'immunisation, 2020-2023

RAPPORT DU PROGRAMME D'IMMUNISATION EN
MILIEU SCOLAIRE

Septembre 2023
Ministère de la Santé

Table des matières

Liste d'abréviations	4
Introduction	5
Source des données	6
Limites	7
Enfants satisfaisant aux exigences en matière d'immunisation pour l'entrée à l'école, 2020-2023	8
Contexte	8
Constatations générales	8
Constatations selon le vaccin administré	8
Programmes d'immunisation en milieu scolaire	11
Contexte	11
Récapitulatif : vaccin anti-VPH	11
Filles de la 7 ^e année	12
Garçons de la 7 ^e année	13
Récapitulatif: vaccin dCaT	14
Récapitulatif: vaccins Men-C-ACYW-135	15
Récapitulatif: vaccin contre la varicelle	15
Annexes	17
Annexe 1: Calendrier d'immunisation systématique du Nouveau-Brunswick (mise à jour en 2023)	17
Annexe 2: Exigence d'immunisation pour l'entrée à la maternelle au Nouveau-Brunswick	18
Annexe 3: Historique du programme d'immunisation en milieu scolaire au Nouveau-Brunswick	19
Annexe3: Statistiques de vaccination à jour en juillet 2023	24

Liste d'abréviations

Tableau 1: Abréviations utilisées dans ce rapport

Abréviation	Signification
RRS	Régies régionales de la santé
N-B	Nouveau-Brunswick
SPSC	Système de prestation de services aux clients
SISP	Solution Informatique sur la santé publique
Men-C-C	Vaccin conjugué contre le méningocoque du séro groupe C
Men-C- ACYW-135	Vaccin conjugué contre le méningocoque des sérogroupes A, C, Y et W-135
ROR	Rougeole, Oreillons, Rubéole
VPI	Virus polio inactivé
DCaT/dCaT	Diphtérie, tétanos, coqueluche acellulaire
VPH	Virus du papillome humain

Introduction

Le présent rapport résume les statistiques relatives à la participation au programme d'immunisation au moment de l'entrée à l'école et en milieu scolaire au Nouveau-Brunswick. Il présente les données sur l'immunisation des enfants du Nouveau-Brunswick qui ont fait leur entrée à l'école pour la première fois et qui ont été vaccinés au cours des années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023. Les taux de couverture constituent des mesures importantes du succès des programmes d'immunisation et servent d'indicateurs en ce qui concerne le niveau de protection à l'échelle de la population, contre les maladies pouvant être prévenues par un vaccin. Ce rapport ne contient pas les taux provinciaux de couverture vaccinale, mais plutôt une estimation de la participation au programme d'immunisation parmi les enfants qui fréquentent les écoles publiques du Nouveau-Brunswick afin d'éclairer les politiques et la planification des programmes.

Grâce à la mise en œuvre d'un registre provincial de vaccination, le ministère de la Santé peut accéder plus facilement aux données d'immunisation chez les enfants inscrits dans les écoles publiques. Compte tenu du changement de méthodologie et de source de données, les taux publiés dans le présent rapport ne doivent pas être comparés directement avec ceux des rapports antérieurs sur l'immunisation des enfants.

Le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick finance les programmes de vaccination qui offrent une protection contre plusieurs maladies pouvant être prévenues par la vaccination. Voir l'annexe 1 : Calendrier d'immunisation du Nouveau-Brunswick.

Un réseau de vaccinateurs comprenant des médecins, des pharmaciens, des infirmières praticiennes, des sages-femmes et des infirmières se charge d'administrer les vaccins financés par les fonds publics. Les services de santé publique dans les régions régionales de la santé (RRS) collaborent avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) pour assurer le respect des lois et offrir des séances de vaccination en milieu scolaire. Les partenaires en immunisation du Nouveau-Brunswick travaillent ensemble afin d'accroître les niveaux de couverture vaccinale et d'offrir un programme d'immunisation de qualité.

Source des données

Les données résumées dans le présent rapport proviennent de la Solution d'information sur la santé publique (SISP), le principal dépôt de données sur l'immunisation du Nouveau-Brunswick. Avant la mise en place de la SISP, le rapport contenait des données recueillies auprès des RRS au moyen d'un système provincial de déclaration qui comportait des données régionales globales, incluant à la fois le nombre d'enfants à jour et le nombre d'élèves inscrits à l'école. Pour obtenir de plus amples précisions au sujet des éléments de données, des procédures ou des politiques, veuillez consulter le Guide du programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick¹.

Données sur les exigences d'immunisation pour l'admission à l'école

- Les données comprennent le nombre total d'enfants inscrits à la maternelle (âgés de 4 ou 5 ans, ou qui auraient 5 ans le 31 décembre d'une année civile), qui répondent ou non aux exigences de la *Loi sur la santé publique*.
- L'indicateur principal est une estimation unique du pourcentage d'enfants inscrits à la maternelle qui répondent aux exigences en matière d'immunisation lorsqu'ils font leur entrée à l'école. Il s'agit d'un indicateur de conformité par rapport à la législation, établi le jour où les données ont été extraites de la SISP (c.-à-d. le 1^{er} juillet de l'année correspondant à l'année scolaire).

Données sur l'immunisation en milieu scolaire

- Les données comprennent le nombre total d'enfants dans une année visée par un programme précis d'immunisation de santé publique en milieu scolaire, les élèves qui ont reçu les doses complètes de vaccin requises ou une vaccination incomplète ou qui n'ont pas été vaccinés et les motifs pour lesquels les exigences n'ont pas été remplies (s'ils sont disponibles).
- L'indicateur principal est le nombre d'enfants de l'année précise qui ont reçu un vaccin ou une série de vaccins particuliers pendant l'année scolaire.

¹https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc/professionnels_sante/maladie/GuideDuProgrammeDImmunisationDuNB.html

Limites

Les données concernant l'immunisation pour l'entrée à l'école et les programmes d'immunisation en milieu scolaire représentent les données relatives aux enfants à jour selon l'âge en fonction du dossier de vaccination dans la SISP. Des dossiers incomplets (c.-à-d. des dossiers qui ne sont pas à jour compte tenu de l'âge de l'enfant) ne veulent pas nécessairement dire qu'un vaccin n'a pas été administré; il se pourrait simplement que l'on n'ait pas de dossier à jour dans la SISP. En outre, l'absence d'un dossier ne signifie pas qu'un enfant n'a pas été vacciné : il se pourrait que les parents ou le tuteur n'aient pas présenté le dossier.

Les enfants scolarisés à domicile, inscrits dans une école privée, ou pour lesquels la SISP ne contient pas de renseignements scolaires sont exclus de l'analyse.

En outre, les données de vaccination contenues dans la SISP peuvent ne pas être complètes pour les enfants qui ont récemment déménagé au Nouveau-Brunswick. Il n'existe pas de système de notification interprovincial actuel concernant l'immunisation. Un parent ou un tuteur doit transmettre les documents relatifs à la vaccination à l'extérieur du Nouveau-Brunswick aux régions régionales de santé publique pour qu'ils soient saisis dans la SISP au titre de l'historique de vaccination.

Les données contenues dans le présent rapport résument les données les plus complètes et exactes disponibles concernant les programmes d'immunisation de santé publique, y compris les exigences en matière d'immunisation de l'entrée à l'école et les programmes d'immunisation en milieu scolaire.

Enfants satisfaisant aux exigences en matière d'immunisation pour l'entrée à l'école, 2020-2023

CONTEXTE

Le fait de devoir fournir une preuve d'immunisation est une exigence en place depuis 1982 pour les enfants qui entrent à l'école au Nouveau-Brunswick. Au fil des ans, des améliorations apportées au programme de vaccination financé par l'État et à la *Loi sur la santé publique* ont mené à la révision des exigences en matière d'immunisation pour l'entrée à l'école. (Voir l'annexe 2 : Historique des exigences en matière d'immunisation pour l'entrée à l'école.) Le *Règlement sur certaines maladies* et le protocole de signalement 2009-136 de la *Loi sur la santé publique* (LSP) précisent que tous les enfants qui entrent à l'école au Nouveau-Brunswick doivent fournir une preuve d'immunisation contre les maladies suivantes : diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, rougeole, rubéole, oreillons, varicelle et infection à méningocoques, selon le calendrier d'immunisation du Nouveau-Brunswick.

Le MEDPE collabore avec les RRS afin de s'assurer que tous les enfants qui entrent à l'école pour la première fois au Nouveau-Brunswick présentent une preuve d'immunisation. Bien qu'une preuve d'immunisation soit exigée pour tous les enfants qui fréquentent l'école pour la première fois au Nouveau-Brunswick, le présent rapport est axé sur les enfants qui peuvent entrer à la maternelle.

CONSTATATIONS GÉNÉRALES

- À l'échelle provinciale, le pourcentage d'élèves répondant aux exigences en matière d'immunisation pour l'entrée à l'école a augmenté en 2022-2023, passant à 70,4 % par rapport à 61,4 % pour l'année scolaire 2021-2022 et à 60 % pour l'année scolaire 2020-2021.
- Toutes les régions ont signalé des proportions supérieures d'enfants répondant aux exigences en matière d'immunisation en comparaison avec l'année scolaire précédente.
- Le taux global d'objections parentales est resté stable à 0,1 %, comparativement à 0,2 % en 2021-2022.

CONSTATATIONS SELON LE VACCIN ADMINISTRÉ

- Chez les élèves ayant une preuve d'immunisation en 2022-2023, voici les proportions, par ordre décroissant, des vaccins à jour (par vaccin) : Men-C-C (95,16 %), varicelle (92,1 %), ROR (91,7 %), dCaT (78,9 %) et VPI (71,7 %). Toutes ces proportions sont supérieures à celle de l'année scolaire précédente.
- En 2022-2023, chez les élèves de maternelle dont le dossier d'immunisation dCaT était incomplet, il ne manquait que l'injection de rappel à 4 ans chez 78,1 % des enfants. L'injection de rappel de VPI représentait 81,7 % de tous les enfants jugés comme n'étant pas à jour pour ce vaccin, alors qu'il manquait la dernière dose de vaccin ROR et de vaccin contre la varicelle chez 58,6 % et 59,7 % des enfants, respectivement.

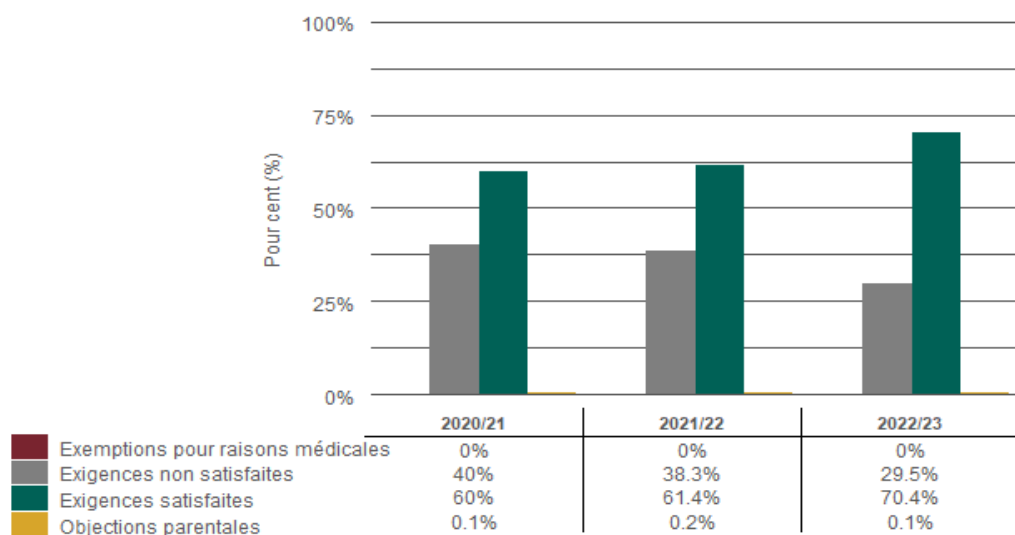


Figure 1 : Pourcentage d'élèves répondant aux exigences en matière d'immunisation pour l'entrée à l'école ou en vertu d'une exemption médicale ou d'une objection, ou ne répondant pas aux exigences

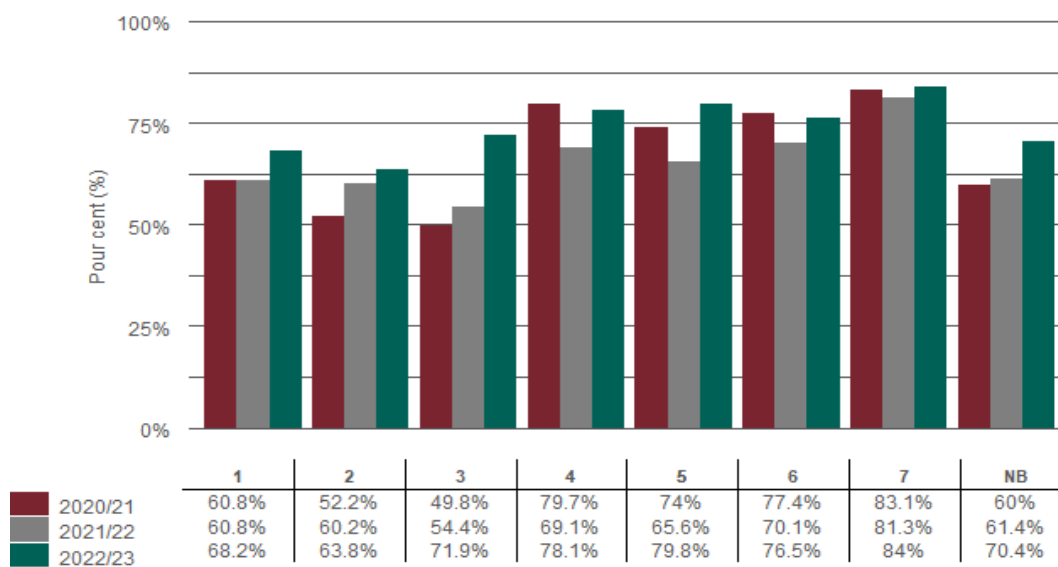


Figure 2 : Pourcentage d'élèves répondant aux exigences en matière d'immunisation pour l'admission à l'école, par zone de santé, Nouveau-Brunswick

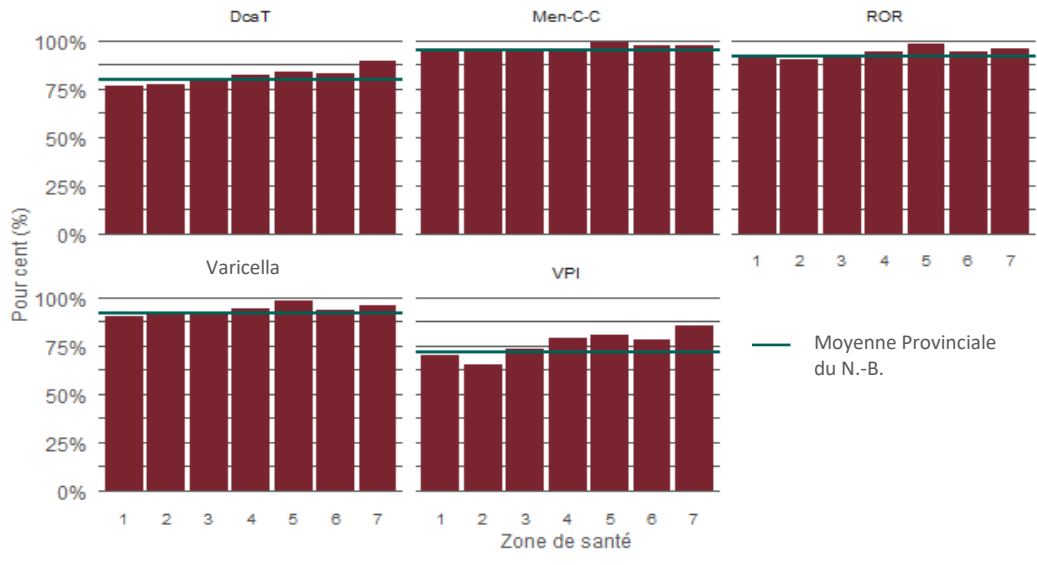


Figure 3 : Pourcentages d'élèves à jour en matière d'immunisation, selon le vaccin administré, par zone de santé comparativement à la moyenne provinciale

Programmes d'immunisation en milieu scolaire

CONTEXTE

Les programmes d'immunisation en milieu scolaire sont essentiels pour prolonger la durée de protection contre un certain nombre de maladies infantiles et pour assurer une protection contre d'autres infections pouvant survenir plus tard dans la vie (p. ex. le virus du papillome humain). L'immunisation en milieu scolaire peut être plus efficace, pour obtenir des taux de couverture plus élevés, que les autres formes d'immunisation. En collaboration avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, les infirmières et infirmiers de la santé publique ont mis en œuvre, avec succès, de nombreux programmes d'immunisation en milieu scolaire dans l'ensemble de la province. En outre, des programmes d'immunisation de rattrapage ont permis aux membres d'autres groupes d'âge de se faire vacciner dans le cadre de campagnes de vaccination. Voir l'annexe 4 pour un historique des programmes d'immunisation en milieu scolaire du Nouveau-Brunswick.

RÉCAPITULATIF : VACCIN ANTI-VPH

- En 2015-2016 et en 2016-2017, le vaccin contre le virus du papillome humain (VPH) était offert aux filles de la 7^e année. À partir de 2017-2018, le vaccin anti-VPH a été offert aux garçons et aux filles de la 7^e année.
- Le nombre de doses de vaccin anti-VPH administrées a diminué au cours de l'année scolaire 2020-2021, de sorte qu'une proportion importante d'élèves de la 7^e année n'ont pas reçu de deuxième dose de ce vaccin.
- Environ 1 604 doses de vaccin anti-VPH ont été administrées de janvier 2021 à août 2021, par rapport à 5 650 l'année précédente. Toutefois, les équipes de santé publique ont comblé cet écart l'année scolaire suivante et ont administré plus de 10 000 doses de vaccin anti-VPH.
- Au cours de l'année scolaire 2020-2021, seulement 17,1 % de tous les élèves de la 7^e année (filles et garçons) ont reçu la série complète de doses de vaccin anti-VPH; cependant, 74,1 % des élèves de cette cohorte avaient terminé leur série vaccinale en juillet 2023.
- Le taux d'immunisation pour les filles et les garçons est expliqué plus en détail ci-dessous.
- Voir en annexe des estimations des taux à jour de couverture vaccinale selon le sexe et la région pour la cohorte de 2020-2021.

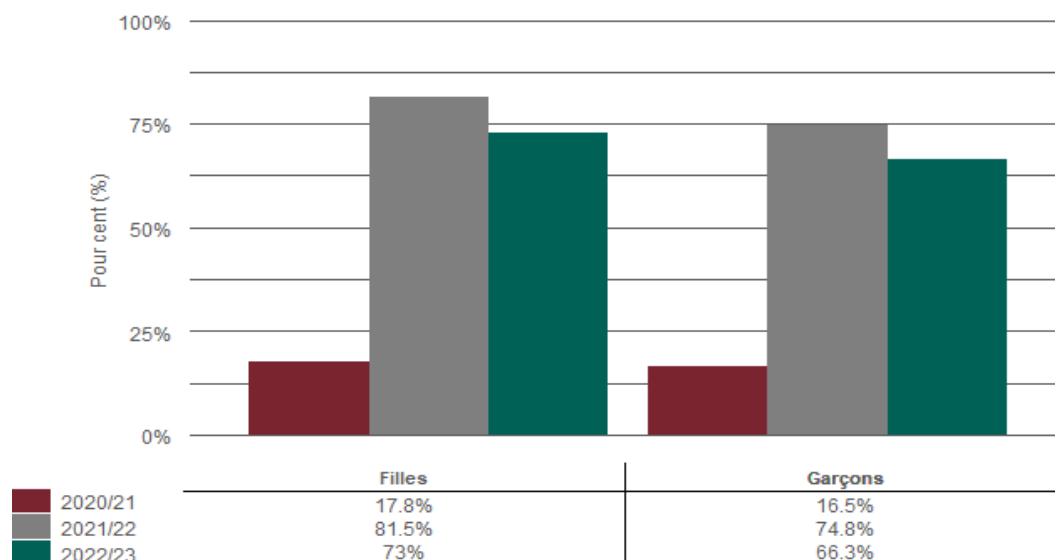


Figure 4 : Pourcentage d'élèves de la 7^e année au Nouveau-Brunswick ayant reçu la série complète de doses de vaccin anti-VPH, selon le sexe et l'année scolaire

FILLES DE LA 7^E ANNÉE

- Parmi les filles de la 7^e année, 17,8 % ont terminé la série de doses de vaccin anti-VPH au cours de l'année scolaire 2020-2021 (75,5 % en juillet 2023), comparativement à 81,5 % et à 73 % des filles de la 7^e année en 2021-2022 et en 2022-2023, respectivement.
- La proportion de filles ayant reçu une série vaccinale incomplète a augmenté en 2022-2023 comparativement à 2021-2022 (6,8 % contre 1,5 %, respectivement).
- En 2022-2023, la plupart des zones ont affiché des proportions inférieures d'élèves ayant reçu la série complète de doses de vaccin par rapport à l'année scolaire précédente, à l'exception de la zone 6, où la proportion a augmenté de 2,2 %.
- En juillet 2023, toutes les régions qui comptaient moins de 20 % de filles ayant reçu la série complète de doses de vaccin anti-VPH en 2020-2021 ont été en mesure de porter le taux de couverture vaccinale à plus de 69 % pour cette cohorte.

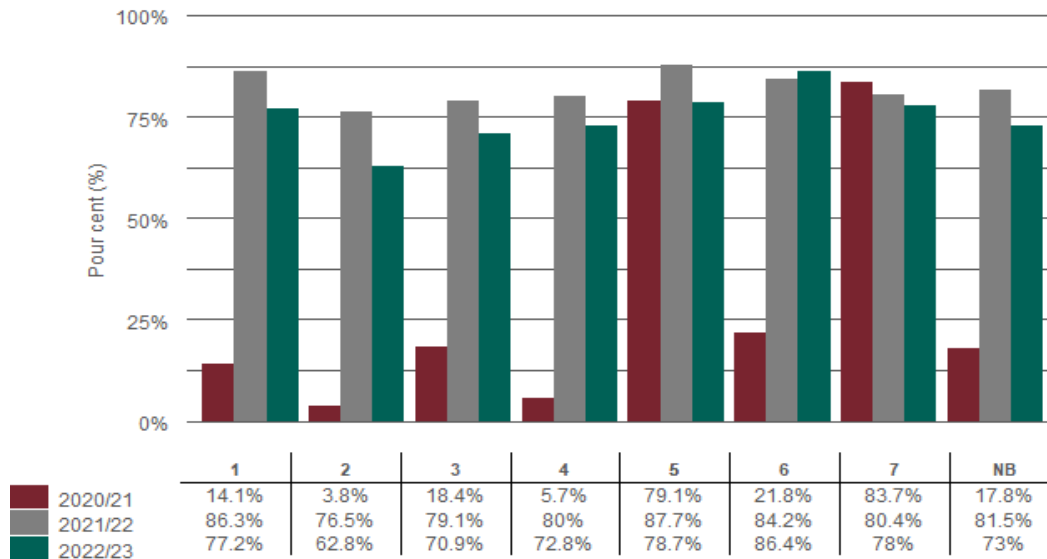


Figure 5 : Pourcentage de filles de la 7^e année au Nouveau-Brunswick ayant reçu la série complète de doses de vaccin anti-VPH, selon l'année scolaire et la région

GARÇONS DE LA 7^E ANNÉE

- Parmi les garçons de la 7^e année, 16,5 % ont terminé la série de doses de vaccin anti-VPH au cours de l'année scolaire 2020-2021 (72,7 % en juillet 2023), comparativement à 74,8 % et à 66,3 % des garçons de la 7^e année en 2021-2022 et en 2022-2023, respectivement.
- La proportion de garçons ayant reçu une série vaccinale incomplète a augmenté en 2022-2023 comparativement à 2021-2022 (6,4 % contre 1,5 %, respectivement).
- La plupart des zones ont affiché des proportions plus faibles d'élèves ayant reçu la série complète de doses de vaccin en 2022-2023 par rapport à l'année scolaire précédente, à l'exception des zones 6 et 7, où la proportion a augmenté de moins d'un pour cent.
- En juillet 2023, toutes les régions qui comptaient moins de 26 % de garçons ayant reçu la série complète de doses de vaccin anti-VPH en 2020-2021 ont été en mesure de porter le taux de couverture vaccinale à plus de 63 %.

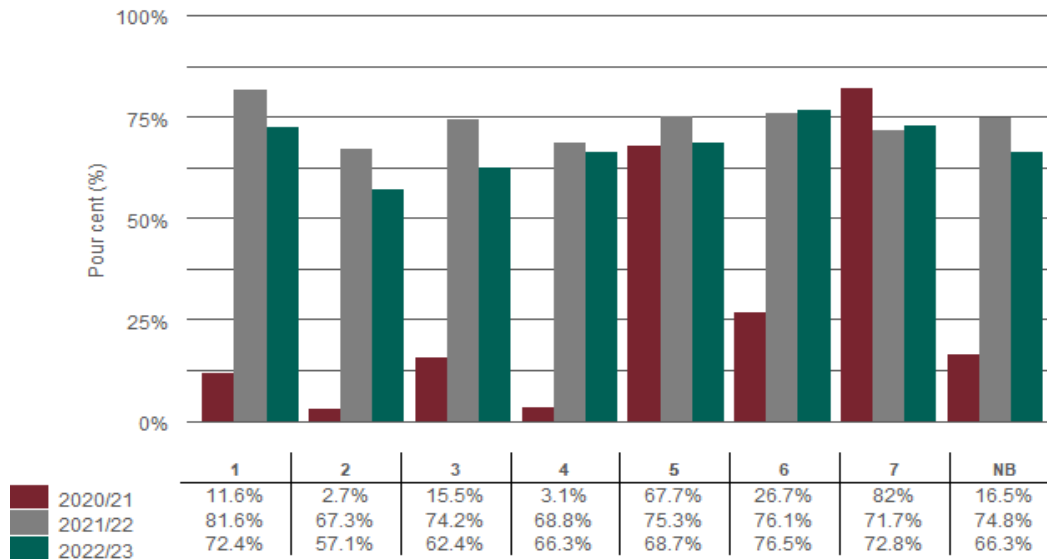


Figure 6 : Pourcentage de garçons de la 7^e année au Nouveau-Brunswick ayant reçu la série complète de doses de vaccin anti-VPH, selon l'année scolaire et la région

RÉCAPITULATIF: VACCIN DCaT

- En 2022-2023, la proportion d'élèves immunisés par le vaccin dCaT était légèrement inférieure à celle de l'année scolaire précédente (80,2 % et 83 %, respectivement).
- La proportion d'élèves immunisés a diminué dans la zone 1, la zone 2, la zone 3 et la zone 6, tandis qu'elle est restée relativement stable dans les autres régions.

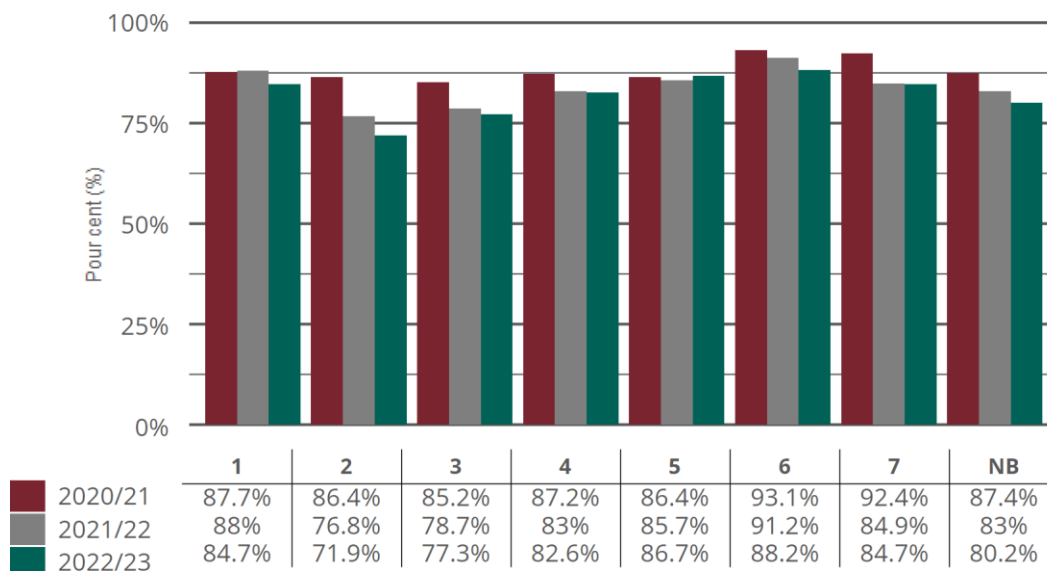


Figure 7 : Pourcentage d'élèves de la 7^e année immunisés par le vaccin dCaT au Nouveau-Brunswick, selon l'année scolaire et la région

RÉCAPITULATIF: VACCINS MEN-C-ACYW-135

- En 2022-2023, la proportion d'élèves immunisés par le vaccin Men-C-ACYW-135 était légèrement inférieure à celle de l'année scolaire précédente (67,4 % et 69 %, respectivement).
- Au cours de l'année scolaire 2022-2023, la proportion d'élèves immunisés a diminué dans la zone 3, la zone 5 et la zone 7, tandis qu'elle est restée relativement stable dans les autres régions.
- En juillet 2023, 60,6 % des élèves de la 9^e année en 2020-2021 dans la région 2 étaient immunisés par le vaccin Men-C-ACYW-135.

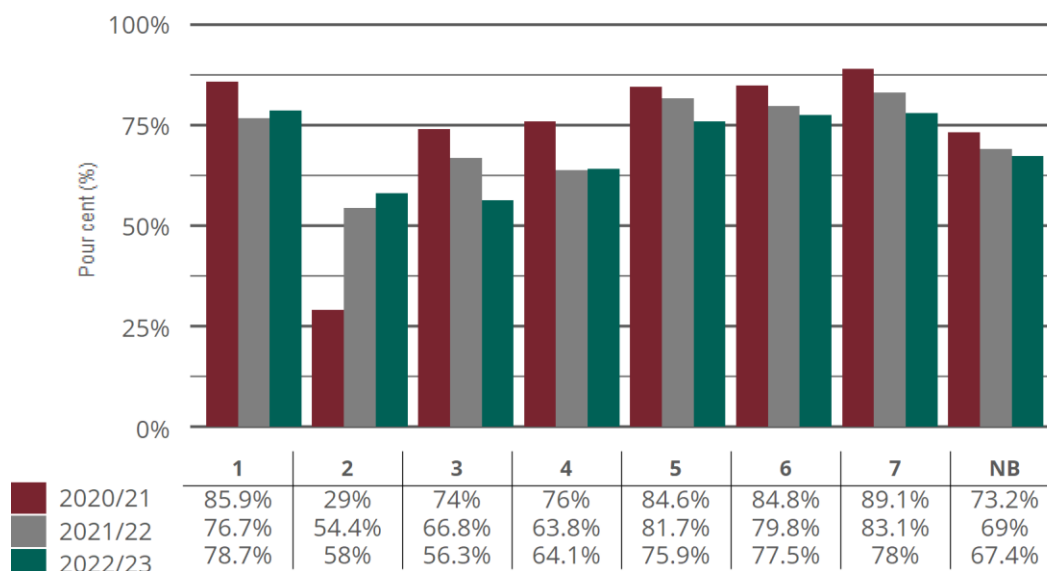


Figure 8 : Pourcentage d'élèves de la 9^e année au Nouveau-Brunswick immunisés par le vaccin Men-C-ACYW-135, selon l'année scolaire et la région

RÉCAPITULATIF: VACCIN CONTRE LA VARICELLE

- En 2022-2023, la proportion d'élèves immunisés par le vaccin contre la varicelle était légèrement inférieure à celle de l'année scolaire précédente (62 % et 64,1 %, respectivement).
- La proportion d'élèves immunisés a diminué, sauf dans la zone 1 et la zone 2.

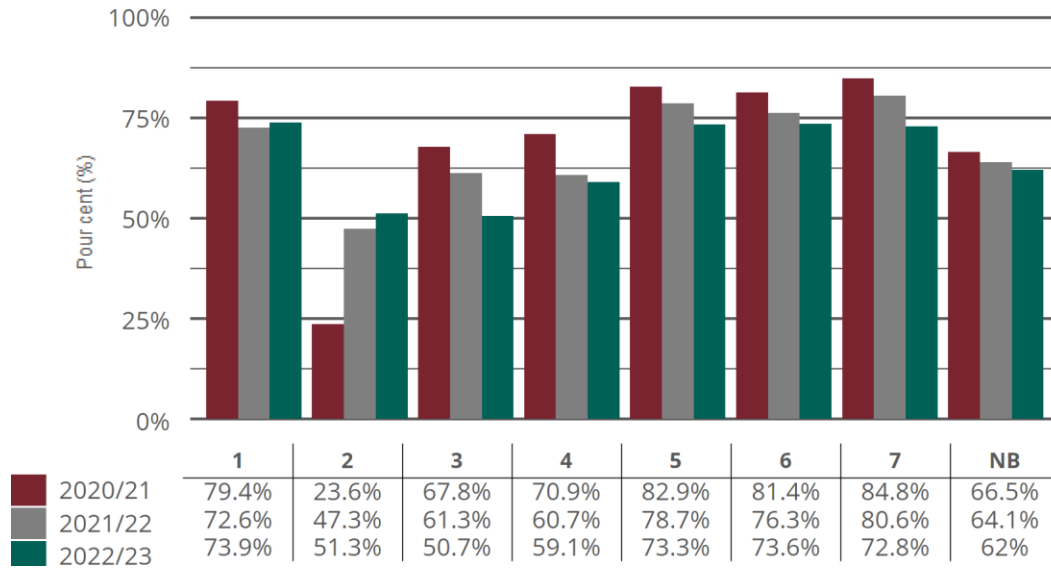


Figure 9 : Pourcentage d'élèves de la 9^e année au Nouveau-Brunswick ayant reçu la série complète de doses de vaccin contre la varicelle ou ayant reçu une dose dans le cadre du programme de rattrapage, selon l'année scolaire et la région

Annexes

ANNEXE 1: CALENDRIER D'IMMUNISATION SYSTÉMATIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK (MISE À JOUR EN 2023)



Calendrier d'immunisation systématique

Le calendrier d'immunisation systématique du Nouveau-Brunswick est établi par le médecin-hygiéniste en chef. Les vaccins recommandés au calendrier d'immunisation systématique sont fournis par la Santé publique et d'autres fournisseurs de soins de santé au Nouveau-Brunswick. L'immunisation en temps opportun et selon le calendrier d'immunisation, est la meilleure protection contre les maladies pouvant être prévenues par un vaccin.

Calendrier d'immunisation systématique des enfants	
Âge ou année scolaire	Vaccin
Naissance	Hépatite B
Deux mois	Hépatite B DCaT-VPI-Hib ¹ Pneumocoque conjugué Rotavirus
Quatre mois	DCaT-VPI-Hib Pneumocoque conjugué Rotavirus
Six mois	Hépatite B DCaT-VPI-Hib Rotavirus
12 mois	RORV Méningocoque conjugué C Pneumocoque conjugué
18 mois	DCaT-VPI-Hib RORV
De six mois à 18 ans	Influenza (annuellement)
4 ans	dcaT-VPI ³
7 ^e année scolaire	VPH ⁴ + dcaT ⁵
9 ^e année scolaire	Méningocoque conjugué ACYW-135

Calendrier d'immunisation systématique des adultes	
Âge	Vaccin
Âge adulte 18 ans ou plus	Grippe (influenza) Le vaccin dT ⁶ devrait être administré tous les dix ans. Le vaccin dcaT devrait remplacer une des doses dT. Le vaccin dcaT devrait être offert aux femmes enceintes au cours de chaque grossesse. ⁷
≥65 ans	Pneumocoque polysaccharidique
65 ans et plus	Vaccin antigrippal à haute dose (annuellement)
Les adultes nés après 1970 devraient communiquer avec leur fournisseur de soins de santé ou le bureau de la Santé publique pour obtenir des renseignements sur le vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole.	
Le vaccin antigrippal quadrivalent est recommandé pour tous les Néo-Brunswickois de six mois et plus. Le vaccin FLUZONE® Haute dose est offert dans le cadre d'un programme ciblé destiné aux personnes âgées de 65 ans ou plus. Ces vaccins sont offerts gratuitement.	

¹ DCaT-VPI-Hib : diphtérie, coqueluche acellulaire, tétanos, virus de la polio inactivé, haemophilus influenzae de type b

² RORV: rougeole, oreillons, rubéole, varicelle

³ dcaT-VPI: diphtérie, coqueluche acellulaire, tétanos, virus de la polio inactivé

⁴ VPH : virus du papillome humain

⁵ dcaT : diphtérie, coqueluche acellulaire, tétanos

⁶ dT : tétanos et diphtérie

⁷ dcaT : Femmes enceintes de tous âges

ANNEXE 2: EXIGENCE D'IMMUNISATION POUR L'ENTRÉE À LA MATERNELLE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le dossier d'immunisation des enfants est considéré comme étant à jour pour l'admission à l'école (maternelle) si le nombre total de doses de vaccin valides et obligatoires a été administré en fonction de leur âge et contre les maladies mentionnées dans le Règlement sur certaines maladies et le protocole de signalement, 2009-136 de la Loi sur la santé publique.

Dose valide : Une dose est jugée valide si elle est administrée à l'âge recommandé (ou à l'âge minimum acceptable pour la dose), dans l'intervalle de temps recommandé (ou selon le délai minimum acceptable à partir de l'administration de la dernière dose) et si le délai recommandé entre l'administration de produits sanguins et l'administration d'un vaccin vivant atténué est respecté.

Nombre total de doses de vaccin requises par antigène (série complète):

- Avant 2010-2011 : rougeole (1 dose), oreillons (1 dose), rubéole (1 dose), diphtérie (3 doses), tétanos (3 doses) et poliomyélite (3 doses);
- Pour les années 2010-2011 à 2013-2014 : rougeole (2 doses), oreillons (2 doses), rubéole (2 doses), diphtérie (5 doses), coqueluche (5 doses), tétanos (5 doses), poliomyélite (4 doses), varicelle (1 dose) et vaccin antiméningococcique (1 dose);
- À partir de 2014-2015 : rougeole (2 doses), oreillons (2 doses), rubéole (2 doses), diphtérie (5 doses), coqueluche (5 doses), tétanos (5 doses), poliomyélite (4 doses), varicelle (2 doses) et vaccin antiméningococcique (1 dose).

Remarque : Les enfants qui n'ont pas commencé le calendrier d'immunisation systématique dans la petite enfance (retard dans le calendrier) suivent un calendrier d'immunisation différent et peuvent être considérés « à jour » avec un nombre inférieur de doses conformément au Guide canadien d'immunisation². Exemple: si la quatrième dose de dCaT est administrée après le 4e anniversaire de naissance, il n'est pas nécessaire d'en administrer une cinquième.

²<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/guide-canadien-immunisation.html>

ANNEXE 3: HISTORIQUE DU PROGRAMME D'IMMUNISATION EN MILIEU SCOLAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 1. Historique du programme d'immunisation en milieu scolaire au Nouveau-Brunswick – vaccin dCaT, juin 2020.

	Année scolaire									
	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14 - 2019/20
6 ^e année										
7 ^e année										
8 ^e année										
9 ^e année										
10 ^e année										
11 ^e année										
12 ^e année										
	Calendrier d'immunisation systématique									
	Campagne d'immunisation ciblée / de rattrapage									
	Campagne d'immunisation en cas d'épidémie									

Résumé

- **2003 et avant :** Un vaccin contre le tétanos et la diphtérie (dT) était offert aux élèves de la 11^e année dans le cadre du programme d'immunisation en milieu scolaire au Nouveau-Brunswick.
- **2004-2005 :** Un vaccin combiné contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche acellulaire (dCaT) a remplacé le vaccin dT. Le vaccin de rappel dCaT a été déplacé de la 11^e année à la 9^e année et un programme d'immunisation de rattrapage visait les élèves des 10^e et 11^e années.
- **2005-2006 :** Le vaccin dCaT était offert aux élèves de la 9^e année.
- **2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009 :** Le vaccin dCaT était offert aux élèves de la 6^e année dans le cadre d'un programme triennal d'immunisation de rattrapage. Le vaccin était également offert aux élèves de la 9^e année.
- **2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 :** L'administration du vaccin dCaT aux élèves de la 9^e année a été suspendue en raison de l'achèvement d'un programme triennal de rattrapage au niveau de la 6^e année.
- **Printemps 2012 :** De mai à la mi-juin 2012, une campagne de vaccination en milieu scolaire s'est tenue pour prévenir la progression continue de la coqueluche chez les enfants d'âge scolaire. Les élèves de 6^e, 7^e et 8^e années dans les régions les plus touchées (zones de santé 1 et 2) ont reçu le vaccin dCaT.
- **2012-2013 :** Les élèves de 7^e, 8^e et 9^e années dans les régions moins touchées (zones de santé 3, 4, 5, 6 et 7) se sont vu offrir la vaccination à l'automne 2012. La dose de rappel dCaT pour adolescents a été réintroduite en 7^e année (plutôt qu'en 9^e année) et un programme d'immunisation de rattrapage visait les élèves de 8^e et 9^e années.
- **À partir de 2013-2014 :** La dose de rappel dCaT pour adolescents a été proposée aux élèves de 7^e année uniquement.

Tableau 2. Historique du programme d'immunisation en milieu scolaire au Nouveau-Brunswick – vaccin anti-VPH, juin 2020

	Année scolaire										
	2004/ 05	2005/ 06	2006/ 07	2007/ 08	2008/ 09	2009/ 10	2010/ 11	2011/ 12	2012/13- 2014/15	2015/16- 2016/17	2017/18- 2019/20
5 ^e année											
6 ^e année											
7 ^e année						*					**
8 ^e année							*				
9 ^e année											
10 ^e année											
11 ^e année											
12 ^e année											
	Calendrier d'immunisation systématique										
	Campagne d'immunisation ciblée / de rattrapage										
	Campagne d'immunisation en cas d'épidémie										

Résumé

- **2008-2009, 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 :** Une série de trois doses du vaccin quadrivalent contre le virus du papillome humain (VPH4) était offerte aux filles de la 7^e année dans le cadre du programme d'immunisation en milieu scolaire du Nouveau-Brunswick. On a également proposé le vaccin aux filles de 8^e année dans le cadre d'un programme d'immunisation de rattrapage de 1 an.
- ***2009-2010 :** L'administration du vaccin VPH4 a été retardée dans certaines régions de la province en raison de la campagne de vaccination massive contre la grippe H1N1.
- ***2010-2011 :** Le vaccin VPH4 était offert aux filles de la 8^e année lorsque la campagne de vaccination contre le virus H1N1 avait causé des retards (programme de rattrapage).
- ***2015-2016 - 2016-2017 :** Une série de deux doses du vaccin quadrivalent contre le virus du papillome humain (VPH4) était offerte aux filles de 7^e année dans le cadre du programme d'immunisation en milieu scolaire du Nouveau-Brunswick.
- ****À partir de 2017-2018 :** Une série de deux doses du vaccin quadrivalent contre le virus du papillome humain (VPH4) était offerte aux garçons et aux filles de 7^e année dans le cadre du programme d'immunisation en milieu scolaire du Nouveau-Brunswick.

Tableau 3. Historique du programme d'immunisation en milieu scolaire au Nouveau-Brunswick – vaccin antiméningococcique, juin 2020.

	Année scolaire									
	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13 et 2017/18	2018/19 à 2019/20
5 ^e année	*									
6 ^e année	*									
7 ^e année	*									
8 ^e année	*									
9 ^e année										
10 ^e année	*									
11 ^e année	*									
12 ^e année	*									
	Men-C-C (2004-2005 – 2005-2006)			Men-C-ACYW-135 (2007-2008 – 2019-2020)						
	Calendrier d'immunisation systématique									
	Campagne d'immunisation ciblée / de rattrapage									
	Campagne d'immunisation en cas d'épidémie									

Résumé

- **2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007 :** Un vaccin conjugué contre le méningocoque de groupe C (Men-C-C) était offert aux élèves de la 9^e année dans le cadre du programme d'immunisation en milieu scolaire du Nouveau-Brunswick.
- *** 2005 :** Une campagne de vaccination massive a été mise en œuvre de mai à juin 2005 dans les comtés de Westmorland, de Kent et d'Albert; 16 000 élèves de la 5^e année à la 12^e année et de jeunes adultes, jusqu'à l'âge de 19 ans, se sont vu offrir un vaccin conjugué contre le méningocoque de groupe C (NeisVac-C).
- **2005-2006 :** Le vaccin conjugué contre le méningocoque de groupe C a été offert aux élèves de la 10^e année à la 12^e année dans d'autres régions de la province, dans le cadre d'un programme d'immunisation de rattrapage.
- **À partir de 2007-2008 :** Le vaccin conjugué antiméningococcique monovalent (Men-C-C) a été remplacé par le vaccin antiméningococcique quadrivalent (Men-C-ACYW-135). Le vaccin Men-C-ACYW-135 a été proposé aux élèves de la 9^e année dans le cadre du programme d'immunisation en milieu scolaire du Nouveau-Brunswick.

Tableau 4. Historique du programme d’immunisation en milieu scolaire au Nouveau-Brunswick – vaccin ROR, juin 2020.

	Année scolaire							
	2004/05*	2005/06	2006/07	2007/08	2008/9	2009/10	2010/11	2011/12
5 ^e année								
6 ^e année								
7 ^e année								
8 ^e année								
9 ^e année								
10 ^e année								
11 ^e année								
12 ^e année								
	Calendrier d’immunisation systématique							
	Campagne d’immunisation ciblée / de rattrapage							
	Campagne d’immunisation en cas d’épidémie							

Résumé

- **2007-2008** : Un vaccin ROR était offert aux élèves de la 12^e année dans le cadre d’une intervention relative à une épidémie d’oreillons au Nouveau-Brunswick. On offrait une dose du vaccin ROR aux élèves qui n’avaient pas reçu deux doses auparavant.
- **2008-2009 – 2011-2012** : On offrait une seconde dose du vaccin ROR aux élèves de la 12^e année dans le cadre d’une campagne d’immunisation de rattrapage de six ans. Pendant l’année scolaire 2011-2012, on a offert le vaccin ROR aux élèves des 11^e et 12^e années. La campagne d’immunisation de rattrapage a pris fin un an plus tôt que prévu à cause d’une épidémie de rougeole au Québec et de l’augmentation du nombre de cas partout au Canada, aux États-Unis et en Europe.

***REMARQUE** : On a également offert le vaccin ROR aux jeunes adultes âgés de 24 ans ou moins et aux étudiants de niveau postsecondaire nés en 1970 ou plus tard qui n’avaient pas reçu antérieurement deux doses du vaccin.

Tableau 5. Historique du programme d'immunisation en milieu scolaire au Nouveau-Brunswick – plan de la campagne d'immunisation de rattrapage contre la varicelle, juin 2020.

	Année scolaire							
	2004/05*	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
5 ^e année								
6 ^e année								
7 ^e année								
8 ^e année								
9 ^e année								
10 ^e année								
11 ^e année								
12 ^e année								
	Calendrier d'immunisation systématique							
	Campagne d'immunisation ciblée / de rattrapage							
	Campagne d'immunisation en cas d'épidémie							

Résumé

- Un programme de rattrapage de la deuxième dose du vaccin visant les élèves des 9^e et 10^e années a été lancé en 2015-2016.
- Le vaccin continuera d'être offert aux élèves de la 9^e année au cours des années scolaires 2017-2018 à 2022-2023.

ANNEXE 4: STATISTIQUES DE VACCINATION À JOUR EN JUILLET 2023

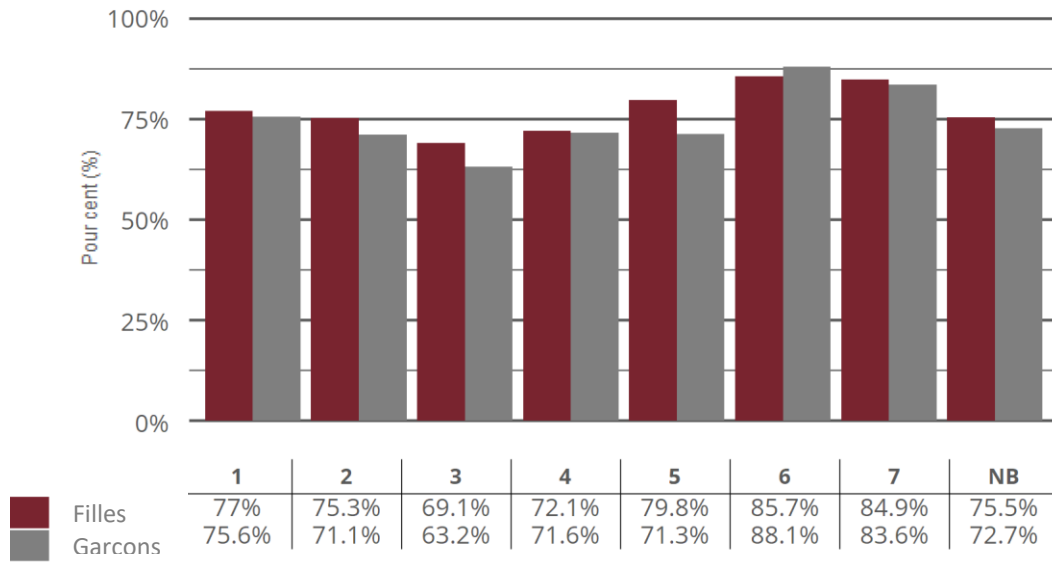


Figure 10 : Pourcentage d'élèves de la 7^e année du Nouveau-Brunswick de la cohorte de 2020-2021 ayant reçu la série complète de vaccins contre le VPH en juillet 2023, par sexe et par région